

« LES ADOS ONT DU PEP'S »

REGLEMENT DU RAID du 12 au 16 avril 2010

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1 : La capacité d'accueil est de 100 jeunes au maximum.

1.2 : Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel. Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

1.3 : Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les participants inscrits d'(es) éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début du raid.

1.4 : Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation.

1.5 : La date limite des inscriptions est le 19 mars 2010.

ARTICLE 2 : PARCOURS

2.1 : Les parcours sont tracés en milieu naturel. La progression se fait à pied, en VTT, à la rame.

2.2 : Les parcours comportent un certain nombre de contrôles de passage qui doivent être passés obligatoirement en équipe.

2.3 : Tout contrôle de passage « obligatoire » non passé entraînera la pénalisation de l'équipe.

2.4 : Les équipes devront respecter en priorité le code de la route.

2.5 : L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé, ceci pour des raisons de sécurité.

2.6 : Les participants ne doivent emprunter les axes goudronnés que s'ils sont autorisés par l'organisation et signalés sur le carnet de route. Des équipes de contrôleurs mobiles pourront disqualifier immédiatement les participants en infraction par rapport à ce point.

2.7 : Les équipes doivent se conformer à l'itinéraire.

ARTICLES 3 : L'ENCADREMENT

3.1 : L'encadrement durant les épreuves sportives :

- VTT : les structures s'engagent à respecter le taux d'encadrement en vigueur soit : un groupe de 12 jeunes maximum pour 2 cadres dont un en position de serre-file.
- En cas de problème technique et/ou physique, les animateurs s'engagent à prévenir le comité d'organisation et le cas échéant, les secours (pompiers, etc...).
- Les animateurs s'engagent à avoir toujours sur eux les fiches sanitaires des jeunes qu'ils encadrent.

3.2 : L'encadrement hors épreuves sportives :

- Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'avancer l'heure du coucher ou temps de récupération suivant les activités proposées par le Raid.

ARTICLE 4 : LES PARTICIPANTS

4.1 : Les participants s'engagent à respecter les différents lieux traversés.

4.2 : Composition des équipes :

- Equipe de 5 jeunes au maximum
- Homme / Femme / Mixte

4.3 : Les équipiers doivent rester ensemble durant toute la durée des épreuves.

4.4 : Une équipe est considérée comme inscrite après réception du règlement de l'inscription et du dossier complet.

4.5 : L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à l'équipe, il est destinataire des documents de course.

4.6 : L'âge minimum pour participer à l'épreuve est de 13 ans.

4.7 : Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ avec plus d'un quart d'heure de retard sera forfait.

4.8 : Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : dossard, boussole, cartes,

4.9 : Le port du casque est obligatoire sur tous les parcours de VTT.

4.10 : Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'opération, ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité ni le mode de diffusion. Ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo prise sur chacune des étapes pour toute utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support (y compris Internet).

ARTICLE 5 : CHRONOMETRAGE

5.1 : Seul le comité de course est habilité à donner le départ.

5.2 : Le temps de l'équipe ne sera validé qu'après vérification de la carte de pointage à l'arrivée.

5.3 : Les pénalités attribuées pendant la course seront comptabilisées par l'équipe du chronométrage.

ARTICLE 6 : CONTROLES DE PASSAGE

6.1 : Plusieurs contrôles de passage (C.P) devront être passés.

6.2 : Ces C.P se présentent sous forme de balises équipées d'un poinçon.

6.3 : Si le carnet de route le précise, des C.P pourront être passés dans l'ordre de préférence des équipes.

6.4 : La carte de pointage sera remise aux contrôleurs à l'arrivée.

ARTICLE 7 : ABANDON

7.1 : L'abandon d'un membre de l'équipe n'entraîne pas la disqualification de celle-ci.

ARTICLE 8 : LA PARTICIPATION FINANCIERE

8.1 : Il est demandé 25 euros par jeune, correspondant aux frais de nourriture.

ARTICLE 9 : CAUSES DE PENALITES ET DE MISE HORS COURSE

9.1 : Toute transgression du présent règlement.

9.2 : Balise CP non poinçonnée : 1 heure, sauf précision sur le carnet de route.

9.3 : Fiche pointage perdue, disqualification.

9.4 : CAUSES DE MISE HORS COURSE :

- Toute équipe surprise en dehors des parcours ou zones autorisés : **disqualification immédiate**
- Non respect des consignes données par les signaleurs routiers
- Utilisation de moyens de déplacement non autorisés
- Utilisation de GPS
- Changement d'équipiers pendant l'épreuve
- Absence du port du casque VTT.
- Non respect des règles de sécurité indiquées dans le livre de course et lors d'un briefing
- Non respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil, parc VTT, arrivée etc...
- Abandon de détritrus sur l'ensemble du parcours
- Détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, golfs, jardins, cultures, plantations....)

ARTICLE 10 : CLASSEMENT

10.1 : Il n'y a pas de classement entre les équipes.

10.2 : La réussite des épreuves entraîne l'acquisition de points.

ARTICLE 11 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE ET INTERDIT

Les équipements en VERT sont susceptibles d'être prêtés suivant les stocks des différentes structures.

En cas de problème, contacter Antony LE MOIGNE

11.1 : Equipement obligatoire :

De l'équipe :

- 1 Boussole.
- Les téléphones mobiles chargés (donner les numéros à l'organisation sur les fiches d'inscription)
- Des tentes

Individuel :

- 1 Lampe frontale ou ordinaire pour la course d'orientation nocturne
- 1 Lampe torche pour le camping
- 1 casque de VTT
- 1 cadenas pour les VTT
- 1 VTT en état de marche
- Le nécessaire de couchage en camping (duvet, etc...)
- Le nécessaire de toilette
- 1 sac à dos pour porter **tout son matériel**
- Chaussures fermées et vêtements adéquats pour aller à l'eau (lac et mer)
- 1 gilet fluorescent
- Gourde bidon
- K-way, vêtements de pluie

Facultatif :

- Des vivres de course (barres énergétiques, boissons ...)

11.2 : Equipement interdit : GPS

Déroulement de la semaine

- Dès le lundi 12 après-midi, possibilité de mise en place du campement des concurrents au camping de Gamaches
- Vérification des VTT par le service des sports de la Communauté de Communes du Petit Caux
- Briefing : déroulement des épreuves pour le lendemain et remise des dossards
- Repas barbecue

- **Mardi 13 avril :**
 - 08h00- 09h00 : Petit déjeuner
 - 10h00 : Départ 1ère épreuve (run and bike ou épreuve nautique)
 - 12h00 : fin 1ère épreuve
 - 12h30 : déjeuner
 - 14h00 : Départ 2ème épreuve (run and bike ou épreuve nautique)
 - 16h00 : Fin des épreuves
 - 18h00 : Briefing : déroulement des épreuves pour le lendemain et remise des carnets de route
 - 19h30 : Repas

- **Mercredi 14 avril :**
 - 08h00- 09h00 : Petit déjeuner
 - 09h00-10h00 : démontage des tentes
 - 10h00 : Départ échelonné de l'épreuve de VTT en orientation
 - 18h00 : Arrivée au stade de Ponts et Marais
 - 18h00-19h00 : montage des tentes
 - 19h30 : repas
 - 20h30 : Briefing et instructions pour les épreuves du lendemain (VTT et descente en rappel ou kayak de mer)
 - 21h00 : Briefing sur la course d'orientation nocturne
 - 21h30 : Départ de la course d'orientation nocturne
 - 00h30 : Fin de l'épreuve

- **Jeudi 15 avril :**
 - 08h00- 09h00 : Petit déjeuner
 - 09h00-10h00 : démontage des tentes
 - 10h00 : Départ échelonné de l'épreuve de VTT (et descente en rappel ou kayak de mer)
 - 18h00 : Arrivée sur la commune de Criel-sur-Mer
 - 18h00-19h00 : montage des tentes
 - 19h30 : repas
 - 20h30 : Briefing : instructions pour les épreuves du lendemain (VTT et descente en rappel ou kayak de mer)

- **Vendredi 16 avril :**
 - 08h00- 09h00 : Petit déjeuner
 - 09h00-10h00 : démontage des tentes
 - 10h00 : Départ échelonné de l'épreuve de VTT (et descente en rappel ou kayak de mer)
 - 16h00 : Arrivée sur la commune de Derchigny Graincourt ou Tourville la Chapelle ou Penly
 - 17h00 : Remise des récompenses